

Qui pour départager les partisans et les opposants au référendum ?

25 ANS DE LA CONSTITUTION DE LA IVÈME RÉPUBLIQUE

Un colloque international se tient à Lomé

Ce n'est plus un secret pour personne que le Togo traverse une crise politique due à la réclamation des réformes constitutionnelles. Des mouvements de rues sont organisés par une partie de l'opposition pour réclamer le retour à la Constitution de 1992. Cette Constitution du 14 octobre 1992 a, cette année, 25 ans. Pour marquer cet évènement, un colloque international se tient à partir de ce jour à Lomé sous le thème « Les vingt-cinq ans de la Constitution de la IVème République du Togo : 14 octobre 1992-14 octobre 2017 » ; une initiative de la Faculté de Droit et du Centre de Droit Public avec la bénédiction de l'Université de Lomé présidée par le Pr. Dodzi Kokoroko.



Professeur Kokoroko Dodzi, Pdt de l'Université de Lomé

RECOMPOSITION DE LA CENI P.3

Une partie des membres élue par l'Assemblée nationale

Marche de l'opposition du 05 octobre dernier

Des dégâts déplorés par les Associations Engagées pour la Paix



P.4

Quelques intervenants

Assemblée générale de la STT

Vers une grève de grande envergure dans les prochains jours P.5

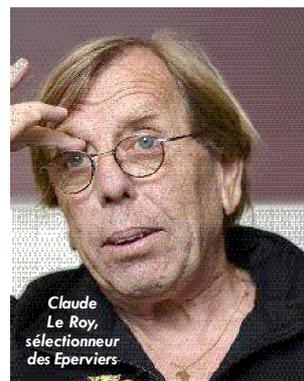
Football/Super coupe du Togo

Duel entre As Togo Port de Lomé et Semassi de Sokodé dimanche P.7

Football/Reconstruction des Eperviers

Claude Le Roy a montré ses tares P.7

Ce n'est un secret pour personne que l'annonce de l'arrivée du technicien français Claude Le Roy a semblé rassurer les togolais qui ont commencé à caresser l'envie de voir l'équipe nationale, les Eperviers, se hisser au rang des sélections les plus en vue sur le continent africain...



Claude Le Roy, sélectionneur des Eperviers

Lutte contre la corruption Un combat de l'ANCE-Togo

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo), a procédé au lancement officiel du projet Pilote d'Actions en Justice pour Lutter contre la Corruption (PPAJCR). Une cérémonie solennelle de lancement qui a vu la participation effective de plusieurs acteurs de lutte contre la corruption : d'un représentant de Transparency International ; des membres de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et des infractions assimilées ; de l'ex ambassadeur de l'Union Européenne au Togo, Nicolas Berlanga Martinez, des représentants d'autres structures et des professionnels des médias.

" Promouvoir la bonne gouvernance économique et la lutte contre la corruption à travers des actions pilotes en justice au Togo ", tel est l'objectif principal de ce projet selon, le Directeur Exécutif de l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo), Dr Fabrice Kodjo EBEH. On peut distinguer également, des objectifs spécifiques, entre autres le renforcement des capacités du Contact National de Transparency International (TI) au Togo : l'information et la formation des acteurs sur les instruments de lutte et bonnes pratiques ; l'appui de la mise en mouvement des poursuites contre la corruption au Togo. D'un coût total de 612 854



Photo de famille

euros, plus de 300 millions de FCFA, et d'une durée de trois ans, le PPAJCR a des groupes cibles comme l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Etat, l'Inspection Générale du Trésor, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, la Justice Pénale, le Réseau Anti Corruption et la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et des Infractions Assimilées (HALCIA).

Un projet financé en majorité par l'Union Européenne dont l'Ambassadeur au Togo, M. Nicolas Berlanga Martinez a souligné l'importance de lutter contre la corruption dans tout pays. " Car la lutte contre la corruption participe énormément au développement du pays " a-t-il déclaré.

Le président de la HALCIA, M. Essohana WIYAO, a insisté

sur la nécessité pour la société civile et d'autres structures d'accompagner le gouvernement dans la lutte contre la corruption dans le pays. " La prévention et la lutte contre la corruption est de la responsabilité de nous tous. Les efforts du gouvernement nécessitent un accompagnement et une participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public ; tels les médias, la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes " a-t-il précisé.

L'ANCE Togo est résolument engagée à lutter contre la corruption sous toutes ces formes au Togo. Un pays corrompu est un pays qui peine à se développer.

Isidore AYEKO

Administration pénitentiaire Les acteurs formés sur « Droits Humains en milieu carcéral »

Renforcer les capacités des différents acteurs judiciaires et en particulier celles du personnel de l'administration pénitentiaire afin d'offrir un séjour carcéral digne aux pensionnaires, tel est l'objectif de cette session de formation. Une formation qui se tient depuis hier 12 octobre 2017 au Centre de Formation des Professions de Justice, à Lomé et ce pour quelques jours.

Pour les premiers responsables de l'administration, le respect des Droits Humains constitue le socle de la mission de surveillance et d'accompagnement des détenus dans l'exécution de leurs peines. Le premier des principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/111 du 14 décembre 1990 stipule que : « Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérentes de l'être humain ». A l'issue des travaux, il faut qu'il y ait une sorte de règlement intérieur valable pour toutes les prisons en matières de traitement des prisonniers car « cette formation doit améliorer la qualité de nos prestations quotidiennes », ont-ils expliqué.

Ouvrant les travaux, la directrice générale du Centre de Formation des Professions de la Justice a mis l'accent sur la formation des acteurs de l'administration pénitentiaire : « Une administration pénitentiaire efficace et efficiente

se passe obligatoirement par une formation adéquate de tous les acteurs intervenant dans ce secteur. Faire œuvre de justice, hormis le fait de rendre une décision équitable dans un délai raisonnable ; c'est aussi faire en sorte que les personnes qui sont privées de leur liberté d'aller et de venir jouissent de leurs droits. Il est nécessaire que tous ceux qui œuvrent dans les prisons connaissent et surtout appliquent les droits fondamentaux reconnus aux détenus », a-t-elle précisé.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie des prisonniers, la directrice générale poursuit : « C'est donc pour rappeler aux personnels impliqués directement dans la gestion des prisons, le respect des personnes incarcérées et pour procéder à l'harmonisation des pratiques dans toutes les prisons, que le CFPJ se propose d'organiser une formation à leur intention sur le thème : « Droits Humains en milieu carcéral », a-t-elle conclu.

Isidore Ayéko

Jeunesse et entrepreneuriat

LE CNJ à travers l'ARMP outille les jeunes en passation des marchés publics

Depuis plusieurs mois le Conseil National de la Jeunesse multiplie des actions saluaires en faveur de la jeunesse. Il s'illustre positivement, une fois encore, dans le domaine entrepreneurial. Le Conseil National de la Jeunesse du Togo (CNJ) a organisé le 25 septembre à Lomé, une session de formation d'une semaine à l'endroit des jeunes entrepreneurs sur les techniques de préparation des offres ou des propositions. Une rencontre organisée en collaboration avec l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ).

Cette formation était destinée à une centaine de jeunes responsables d'entreprises légalement constituées. Ils ont, au cours de la formation, été outillés sur les techniques de préparation des offres ou des propositions. Ceci à travers cinq (5) modules à savoir : Environnement des marchés publics et délégation des services publics au Togo; Droits et obligations des opérateurs économiques; Accès aux opportunités d'affaires en mar-

chés publics; Préalable à la réponse à une invitation à soumissionner et Constitution de la soumission.

A l'issue de la formation, il est attendu des participants la maîtrise des notions de base en matière de passation de marché.

"Nous attendons de vous à l'issue de cette session de formation que vous soyez capables : d'indiquer les sources et les stratégies d'accès aux informations relatives aux mar-



Le DG ARMP et le Pdt CNJ

chés publics ; de connaître les conditions d'éligibilité et de participation aux appels à concurrence ; d'analyser les besoins exprimés dans les dossiers d'appel à concurrence ; d'identifier et d'apprécier les

critères d'attribution des marchés publics ; d'identifier et d'appliquer les obligations contractuelles essentielles des marchés publics...", avait rappelé René Kapou, directeur général de l'ARMP.

Le président du CNJ, Régis Batchassi, avait invité les jeunes à accorder une attention particulière à la formation qui leur est bénéfique dans le développement de leurs activités économiques.

"Je voudrais vous inviter chers jeunes à tirer un meilleur profit de cette opportunité que nous offre cette formation pour faire partir des acteurs importants dans la chaîne de la commande publique et contribuer à l'essor économique de notre nation", avait-t-il déclaré.

120 participants répartis en trois catégories : les prestations intellectuelles; fournitures et services; Travaux publics ont pris part aux travaux. A l'issue de ladite formation de quelques jours, les participants ont exprimé toute leur gratitude aux responsables de l'ARMP et du CNJ.

La Rédaction

Editorial

Attention aux militants incontrôlés !

Depuis le 19 août dernier, les manifestations de rue connaissent une dynamique nouvelle au Togo. A l'annonce d'une marche, le climat devient de plus en plus tendu. La psychose devient générale. La peur s'empare de la population. Et pour cause, la mort des compatriotes à Sokodé, Bafilo et Mango tarde toujours les esprits. Aux dernières marches organisées par les 14 partis de la coalition de l'opposition notamment les 4 et 5 octobre, on a constaté des actes regrettables de la part de certains militants dont le comportement n'avait rien de démocratique. Les militants étaient particulièrement surexcités, surtout le 5 octobre car, les organisateurs avaient baptisé la marche de ce jour, « marche de la colère ».

Des militants ont posé des barricades, un peu partout dans les quartiers qui n'étaient même pas concernés par les points de départ et les itinéraires définis. L'atmosphère était très électrique. Des Togolais qui n'étaient pas concernés par ces marches étaient violents. Ceux qui ont tenté vaquer à leurs occupations ont été contraints de retourner chez eux tandis que ceux qui ont ouvert leurs commerces ont été renvoyés à leurs domiciles violemment. D'autres qui sont restés à leur devanture pour observer les marcheurs ont essuyé les jets de pierres et de pur water. Cette situation a choqué plus d'uns qui n'ont pas compris pourquoi on peut, se réclamant démocrate, on peut agir ainsi.

Comment comprendre qu'au cours d'une marche des militants détournent d'autres vers d'autres lieux. Ces militants qu'on peut qualifier de militants incontrôlés s'adonnent à des provocations de tous genres dans la seule intention qu'il y ait des actes de violences. Leurs faits et gestes sont de nature à ternir l'image des marches organisées pacifiquement. On a le droit de manifester mais l'autre a, aussi, le droit de vaquer à ses occupations s'il ne se sent pas concerner. C'est la loi de la démocratie et on ne peut pas réclamer la démocratie sans commencer par respecter ses règles. Les partis politiques doivent revoir leurs manières de former leurs militants au risque d'endosser la responsabilité des dégâts qui seraient causés par ceux qui sont incontrôlés. Il revient à tous les leaders d'inculquer à leurs militants des leçons de civisme. Tout militant doit être contrôlable et contrôlé.

BATAWILA

Réformes constitutionnelles

Qui pour départager les partisans et les opposants au référendum ?

La crise togolaise a pris depuis le 19 août 2017 une nouvelle tournure avec l'organisation, ce jour, des marches dans cinq villes du Togo et dans des pays étrangers réclamant le retour à la Constitution de 1992 et le vote de la diaspora. Depuis ce jour, les positions se sont radicalisées que ce soit du côté de l'opposition ou du parti au pouvoir qui a, aussi organisé des marches et meetings pour soutenir le président Faure et marquer son opposition à un quelconque départ de ce dernier en cours de mandat. Le projet de loi envoyé par le gouvernement à l'Assemblée nationale portant limitation des mandats de tout élu et le scrutin à deux tours n'a pas reçu l'assentiment de l'opposition parlementaire qui a quitté les discussions après avoir vu ses amendements rejetés. La majorité parlementaire a poursuivi les travaux qui ont abouti à un appel au référendum conformément aux textes ; référendum que rejette la coalition de l'opposition. Les positions étant ainsi braquées, la question est de savoir qui pour départager les deux camps.

Les réformes constitutionnelles et institutionnelles sont indispensables pour le pays et, que se soit au niveau de

concessions. Jusqu'à ce jour, on note un radicalisme qui ne semble pas donner, une fois encore, la chance au dialogue.

tuation, des Togolais semblent ne pas se retrouver et s'interrogent sur la voie de sortie de crise. D'aucuns pensent qu'il



Christophe Tchao, Pdt du groupe parlementaire UNIR



Jean-Pier Fabre, chef de file de l'opposition

pouvoir ou de l'opposition, on en est conscient. Ce qui bloque c'est comment réaliser ces réformes car aucun parti ne détient la majorité absolue à l'Assemblée nationale pour leur donner corps tout seul. Il faut un consensus entre les différents acteurs. Et, pour obtenir ce consensus, il faut le dialogue et la concertation. Depuis la signature de l'Accord politique global (APG), le 20 août 2006, le consensus se fait désirer car les acteurs ne sont pas encore arrivés à faire des

C'est ce qui explique le fait que le parti au pouvoir, UNIR (Union pour la République), estimant avoir faire évoluer sa position contrairement à l'opposition, opte pour un référendum pour opérationnaliser ces réformes. Dans le camp d'en face, l'initiative du référendum est rejetée. Certes le référendum est légal mais, pour être réalité, il sera coûteux et le Togo aura des difficultés financières étant donnée qu'en 2018, il y a les législatives et probablement les locales. Face est cette si-

appartient au président Faure de sortir de son mutisme pour donner clairement sa position ou inviter la coalition à un dialogue envue de s'entendre sur l'essentiel dans le but de préserver la paix.

Dans les deux camps on se dit ouvert aux discussions mais qui doit prendre l'initiative de ce dialogue ? Le président Faure pourrait-il le faire quand on sait que le chef de file de l'opposition, Jean Pierre Fabre est monté au créneau pour dire que si dialogue il doit avoir,

ce serait pour négocier les conditions de son départ du pouvoir ? Voilà un point d'achoppement qui fait croire qu'il est difficile au président Faure d'inviter l'opposition à dialoguer. Les regards sont donc tournés vers la communauté internationale à qui il revient de mener des discussions pouvant conduire au dialogue entre ces deux camps pour une véritable sortie de crise dans l'intérêt des Togolais qui ont envie de sortir de ce carcan politique pour se consacrer aux réelles questions de développement. Des acteurs politiques comme Jean Kisi du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), Agbéyomé Kodjo de OBUTS et Gerry Taama du Nouvel Engagement Togolais (NET) invitent le Chef de l'Etat d'autoriser une relecture du projet de loi adopté par les députés UNIR afin d'éviter le référendum. Lundi, le président ivoirien, Alassane Ouattara est attendu chez son homologue ghanéen, Nana Akufu Ado pour évoquer le dossier togolais après le président béninois Patrice Talon qui était à Lomé mercredi dernier et qui a abordé le sujet avec Faure Gnassingbé.

Dans les deux camps, il est important d'éviter la surenchère afin de prouver à la communauté internationale la volonté de se sacrifier pour le peuple et non de s'accrocher aux intérêts personnels et partisans. Aussi, tous les Togolais doivent avoir à l'esprit qu'aucune violence n'ent bénéficie à qui que ce soit. Des dégâts matériels, des blessés et des morts ne sont pas des pistes de solution aux problèmes politiques. Il n'est pas décent de penser utiliser des victimes comme catalyseurs des mobilisations populaires.

BATAWILA B.

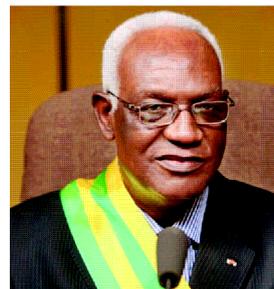
Recomposition de la CENI

Une partie des membres élue par l'Assemblée nationale

Dans le mois de septembre, le président de l'Assemblée nationale, Dama Dramani a demandé par un communiqué aux partis extra-parlementaires et les organisations de la société civile à faire parvenir leurs membres en vue d'enclencher le renouvellement des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Hier, l'Assemblée nationale a procédé à l'élection d'une partie des membres de cette institution en l'absence des députés de l'opposition qui n'ont pas non plus envoyer les noms de leurs représentants. Sur les 17 membres qui compose la CENI, 12 ont été donc élus en présence du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collec-

tivités locales, Payadowa Boukpéssi qui a laissé entendre que cette les membres ont un mandat d'un an pour organiser les législatives, les locales et le référendum. Avec l'élection de ces 12 membres, le quorum requis pour commencer les travaux est atteint. Il a invité l'opposition parlementaire à envoyer ses représentants pour compléter cette



Dama Dramani, Pdt Assemblée nationale

composition.
Les membres élus
Pour la majorité parle-

mentaire UNIR : Bikpéta Anakoma, Eric Kpadé, Latifou Seigneur Kégbéro, Komikpim Bamnante, Kéguéwé Sogoyou.

Pour l'administration : Poto-Péré Tozim.

Pour les partis extra-parlementaires : Combété Combey (OBUTS), Laré Henry Kolani (PDR), Bruno Ogoussan (NET).

Pour les organisations de la société civile : Yawa Kouigan (ONG AS PRO), Kodjona Kadanga (CPD) et Ouro-Bossi Tchakondo (COPED).

Donko Sourou

Marche de l'opposition du 05 octobre dernier Des dégâts déplorés par les Associations Engagées pour la Paix

Depuis quelques semaines le Togo est secoué par une crise sociopolitique. Des manifestations sont organisées par l'opposition et la majorité présidentielle. Si l'opposition réclame le retour à la Constitution de 1992, le vote de la diaspora et le départ du président Faure Gnassingbé, l'UNIR de son côté manifeste pour apporter son soutien au Président Faure Gnassingbé et Oui au référendum. Chaque camp y va de ses stratégies.

Une marche de l'opposition a retenu l'attention des togolais. Celle du 05 octobre 2017, dite marche de la colère. Une

Elles sont montées au créneau ce jeudi 12 octobre 2017 au Centre Communautaire de Bè. C'était lors d'un point de

che de l'opposition. Ils ont demandé un dédommagement pour les préjudices à eux causés par les manifestants. Ils ont par ailleurs menacé de porter plainte contre les organisateurs, c'est - à - dire les responsables de la grande coalition des 14 partis de l'opposition.

Pour les femmes commerçantes et revendeuses des denrées alimentaires, regroupées au sein de l'Association pour le développement des activités génératrices de revenus (ADAGRE), une de ces associations, le blocage des voies lors des manifestations du 5 octobre à Lomé, leur a occasionné plusieurs dommages. Selon leur porte-parole, Mme Virginie Allou : « Ces manifestations nous ont obligé à fermer nos boutiques, étalages de vente et installations commerciales. La perte de nos étalages, saccagés par les manifestants nous a causé des difficultés financières importantes. Ces troubles à l'ordre public ont occasionné une baisse drastique de nos chiffres d'affaires ».

Les activités commerciales des pays de l'arrière-pays ont également pris un sérieux coup par rapport à ces marches de l'opposition. Une nette régression se fait sentir dans les activités économiques avec les pays de l'arrière-pays. C'est ce qu'a relevé,

l'opérateur économique nigérien Yaou Abdou Idi, membre du Syndicat des Exportateurs et Importateurs Grossistes du Niger au Togo.

Pour Charles Adjanla, Consultant du Collectif des Jeunes pour le Développement (CJD) venu soutenir les autres associations : « ce qui est frustrant après les actes d'

sisté sur la responsabilité pénale des partis politiques et les suites judiciaires du droit de manifester ; afin de réguler toute autre manifestation de rue.

Au nom des chefs traditionnels et des populations des communautés d'Agoè, d'Aflao et de Bè, Togbui Kessowagni III, Chef traditionnel de Bè Kondidji, a appelé les uns et les



Quelques intervenants

manifestation au cours de laquelle l'on dénombre plusieurs dégâts ; surtout au niveau des activités génératrices de revenus au bord des routes et dans les marchés de la capitale et de l'intérieur. Ces grabuges ont interpellé les Associations Engagées pour la Paix.

presse couplé d'une séance de sensibilisation à l'endroit de la jeunesse. Une rencontre qui a vu la participation de quelques chefs traditionnels du Grand Lomé. Les membres des associations : CJEJ, MJP, ADAGRE, JAN, KGV, AJPO et CEVIR ont exprimé toute leur indignation suite à cette mar-



Vue partielle de l'assistance

agression issus des manifestations de rue du 5 octobre dernier, c'est qu'aucun parti politique, aucune association, aucune organisation de la société civile, aucune organisation de défense des droits de l'homme, aucun média n'a levé le petit doigt pour condamner ». Pour finir ; il a in-

autres à l'apaisement. « Les manifestations doivent se dérouler dans le calme. Nul n'a le droit de forcer l'autre à manifester. Que les opinions de tout un chacun soit respecté. C'est ça la démocratie » a-t-il conclu.

Isidore AYEKO

Arrêté en possession de quatre pointes d'ivoire dont un sculpté Un ex-agent de la marine déferé à la prison civile de Lomé

Les agents de l'Office Central de Répression du Trafic illicite de Drogue et du Blanchiment (OCTRIB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le lundi 02 octobre 2017 dernier à Lomé, un ex-agent de la Marine togolaise en possession de 3 pointes d'ivoire brutes et une pointe sculptée. Il a été déferé vendredi à la prison civile de Lomé.

Le présumé trafiquant de pointes d'ivoire a été pris en flagrant délit au cours d'un contrôle de routine des agents d'OCTRIB, au niveau du grand carrefour de GTA. En effet, GUMEDZOE Koffi Mawuli, c'est de lui qu'il s'agit, était à bord d'un taxi avec les pointes d'ivoire, avant son arrestation.

Il ne s'attendait pas à un tel scénario. Lorsque le taxi qu'il a affrété a été immobilisé par les Agents d'OCTRIB, il a eu une peur bleue. "Je suis votre élément", a-t-il lancé, pensant avoir la clémence des agents.

Il a aussitôt reconnu être le propriétaire des pointes d'ivoire saisies et qu'il allait les vendre.

Il lui est reproché le délit de détention, circulation et commercialisation de pointe d'ivoire d'éléphant réprimé par la loi cadre de l'environnement

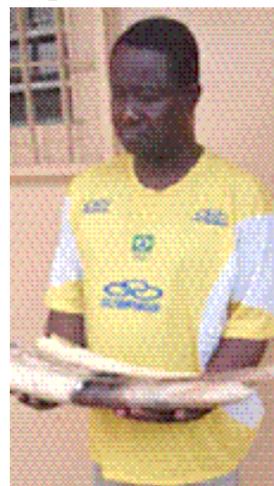
de Togo qui dans son article 62 stipule que l'exploitation, la commercialisation et l'exportation de ces espèces animales et végétales protégées sont réglementées. Malheureusement des défenses d'ivoire d'éléphant transitent par le Togo où ils sont transformés rapidement en bijoux, et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie. Ainsi, le sieur GUMEDZOE a été déferé vendredi 06 octobre 2017, à la prison civile de Lomé.

L'article 796 du code pénal du Togo stipule : "Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à six (6) mois et d'une amende de cent (100) mille à cinq (5) cent mille francs CFA ou de l'une de ces

deux peines ".

Le crime faunique est un crime organisé transnational qui occupe le 4ème rang de commerce illicite dans le monde après la drogue, les armes et êtres humains, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il amasse des bénéfices illicites d'environ 19 milliards de dollars chaque année. Il ne s'agit pas du simple braconnage localisé.

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces dans la nature. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. L'escalade du trafic d'espèces sauvages au cours des dernières années constitue une menace pressante pour la conserva-



tion et la sécurité dans le monde.

Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces

ces sauvages. Le trafic d'espèces sauvages corrompt les gouvernements, porte atteinte à l'État de droit, et contribue au financement du crime organisé et des groupes d'insurgés.

Selon les rapports du Système d'Information sur le Commerce des Eléphants (ETIS), le LRA de Joseph KONY se finance avec la contrebande d'ivoire d'éléphant pour déstabiliser l'Afrique. Chaque 15 minutes, un éléphant est tué pour son ivoire, soit environ 100 par jour.

Espérons que la Justice togolaise entende le cri de Ban Ki Moon " c'est une crise environnementale, économique et sécuritaire... le commerce illégal est une grave menace pour la sécurité, la stabilité, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays d'Afrique ".

Contacts : rens@eagle-enforcement.org, www.eagle-togo.org

25 ANS DE LA CONSTITUTION DE LA IVÈME RÉPUBLIQUE

Un colloque international se tient à Lomé

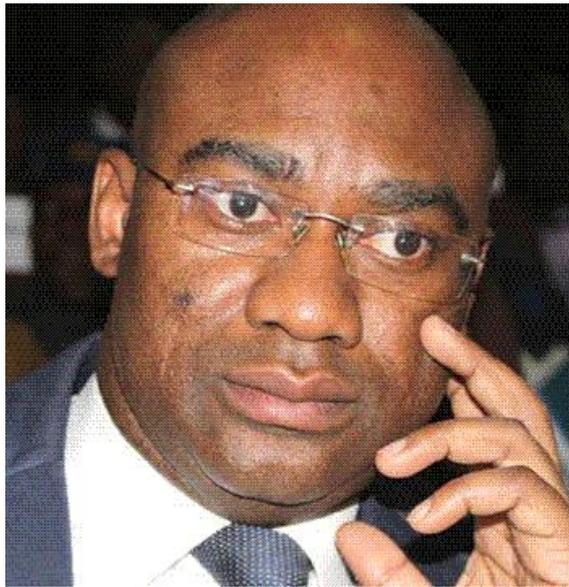
Ce n'est plus un secret pour personne que le Togo traverse une crise politique due à la réclamation des réformes constitutionnelles. Des mouvements de rues sont organisés par une partie de l'opposition pour réclamer le retour à la Constitution de 1992. Cette Constitution du 14 octobre 1992 a, cette année, 25 ans. Pour marquer cet événement, un colloque international se tient à partir de ce jour à Lomé sous le thème « Les vingt-cinq ans de la Constitution de la IVème République du Togo : 14 octobre 1992-14 octobre 2017 » ; une initiative de la Faculté de Droit et du Centre de Droit Public avec la bénédiction de l'Université de Lomé présidée par le Pr. Dodzi Kokoroko.

Le Togo, considéré à l'époque coloniale comme une colonie modèle est depuis les indépendances un laboratoire en matière constitutionnelle. La preuve en est généralement trouvée dans cette multiplicité de Constitutions et d'Accords politiques qu'il a éprouvés. En effet, à la 1ère République (Constitution du 1^{er} mars 1961) et à la IIème République (Constitution du 5 mai 1963), se sont succédés un régime d'exception (1967-1979), une IIIème République (Constitution du 30 décembre 1980) et un régime transitoire (1991-1994) issu du renouveau démocratique dont le fleuron demeure la conférence nationale aux résultats contrastés. Ce contexte politique renouvelé fait ainsi basculer le Togo dans la IVème République avec la promulgation d'une nouvelle Constitution, le 14 octobre 1992.

Devant l'âge de la maturité, l'âge du bilan, mais aussi celui de renouvellement sur fond de débats et de controverses politico-juridiques, la question se pose de savoir si la IVème République a répondu aux attentes placées en elle. Après 25 ans de mise à l'épreuve des réalités politiques et juridiques, la Constitution de 1992 fera l'objet de sa première révision par la loi constitutionnelle du 30 décembre 2002. Celle-ci avait porté sur une quarantaine de dispositions. Les plus contes-

tées sont celles relatives aux conditions d'éligibilité et de désignation du chef de l'Etat, notamment la consécration du renouvellement à l'infini du nombre de mandat présidentiel.

Depuis lors, s'est cristallisé un désaccord politique sur la portée de la norme constitutionnelle dont l'acmé sera atteinte avec les révisions constitutionnelles de 2005. La Constitution de 1992 a été dès lors reléguée en second plan en faveur d'accords politiques dont la plupart ont connu une mise en œuvre douloureuse. Ce constat justifie l'urgence de réformes consacrées par l'Accord politique global (APG) du 20 août 2006, rappelée par la CVJR (Commission Vérité Justice et Réconciliation) en 2012 à travers ses recommandations 68 et suivantes et l'atelier du HCRRUN (Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale) de 2016. Fort de ce mouvement réformiste, le Chef de l'Etat a mis en place la Commission de réflexion sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles. Mais le gouvernement aura peu de temps pour analyser et mettre en route les propositions faites par ladite Commission. Depuis août 2017, les revendications populaires, parfois violentes, appelant aux réformes ont repris de plus belle avec en toile



Professeur Kokoroko Dodzi, Pdt de l'Université de Lomé

de fond le slogan du retour à la Constitution de 1992.

La convocation des réformes constitutionnelles et la fragilisation du climat politico-social résultant de 25 années de pratiques interpellent l'acteur, le citoyen et l'analyste. On sent le besoin d'opérer un arrêt, de prendre son souffle et de réfléchir sur la Constitution au Togo dans le sens de sa modernisation. Faut-il retourner à la Constitution de 1992 ? Faut-il passer à une nouvelle République ? Ou encore faut-il adapter la Constitution en vigueur au temps ? Quoiqu'il en soit, nos concitoyens attendent de l'Etat et de ses institutions une autorité renouvelée, et plus d'efficacité dans l'action politique publique. Ils souhaitent également une gouvernance plus sociale et transparente, plus de débats, plus de simplicité et un renouvellement permanent du personnel politique. Ils aspirent profondé-

ment à une démocratie exemplaire, à une République irréprochable et insoupçonnable.

ment à une démocratie exemplaire, à une République irréprochable et insoupçonnable. Dans ce cadre, la pensée de la doctrine juridique ainsi que l'expérience des hommes politiques togolais seront d'un apport décisif et constructif. Si la rhétorique réformiste du politique apparaît normale en tant que praticien et décideur dans la Cité, celle de la doctrine se justifie tout autant d'avantage car son rôle n'est pas de rester dans une tour d'ivoire mais bien d'accompagner et d'analyser les grandes mutations constitutionnelles. L'intérêt du colloque apparaît ainsi établi : d'une part, les communications permettront d'irriguer les réflexions relatives aux réformes constitutionnelles et institutionnelles, en épousant une démarche rétrospective et prospective. D'autre part, l'analyse des pratiques constitutionnelles débouchera sur une lecture cir-

constanciée de la Constitution en tant que pièce maîtresse d'une gouvernance politique, sociale et économique en phase avec les exigences nationales, communautaires et internationales.

Le présent colloque qui prend fin demain permettra ainsi de mettre en lumière les dits, les non-dits et les clairs obscurs (contexte, texte, prétexte) de la Constitution de la IVème République. Il sera l'occasion pour les universitaires, la société civile et les hommes politiques de faire le point sur les acquis, les faux-semblants, les dysfonctionnements autour desquels se jouent et se déjouent les pratiques politiques et constitutionnelles. Ce colloque sera animé par d'imminentes personnalités comme, entre autres, Edem Kodjo, ancien Premier ministre togolais et président de Pax Africana, Nadine Machikou de l'Université Yaoundé 2 du Cameroun, Ibrahim Salami de UAC Bénin, Mgr Nicodeème Benissan-Barrigah, Evêque d'Atakpamé qui a présidé la CVJR, Fabrice Hourquebie de l'Université de Bordeaux en France, Patern Yapi Nambo de la Côte d'Ivoire, Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et des universitaires togolais. Des acteurs politiques comme Aimé Gogué du parti ADDI, Komi Wolou du PSR, Gilbert Bawara de UNIR et Gerry Taama interviendront pour donner leur point de vue. Ainsi que Me Djovi Gally, M. André Kangni Afanou et Me Jean Yaovi Dégli de la société civile. La synthèse des travaux sera faite le dernier jour par Alain Ondoua de l'Université de Poitiers en France.

La Rédaction

Assemblée générale de la STT

Vers une grève de grande envergure dans les prochains jours

La Synergie des Travailleurs du Togo (STT) a opéré le vendredi 06 octobre dernier sa rentrée sociale sous le thème « travail décent, vivre mieux pour bien travailler » après celui de l'année dernière qui était « Ensemble pour une justice sociale effective au Togo ». Le point marquant de cette rentrée a été l'Assemblée générale tenue au Centre communautaire de Tokoin.

Cette Assemblée générale a été l'occasion pour la coordination de rendre compte à la base des différends tractations menées au cours de la trêve. Ce qu'il faut retenir c'est que les discussions entamées avec le ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative ont piétiné et à ce jour, il n'y a aucune visibilité d'une quelconque action visant la satis-

faction de la plateforme revendicative adressée au gouvernement. Vu la situation dans plusieurs secteurs comme, entre autres, la santé, l'éducation, la justice, il a été décidé de faire une étude globale des revendications afin de définir une plate-forme qui tient compte des aspirations des travailleurs des secteurs concernés.

Aujourd'hui, au Centre

communautaire de Tokoin, les résultats du travail fait par le conseil de la STT vont être présentés à la base au cours d'une Assemblée générale et la conduite à tenir va être arrêtée. Selon des indiscretions une grève de grande envergure est imminente pour contraindre le gouvernement à revoir les conditions salariales des fonctionnaires qui doivent mieux vivre pour bien travailler car, c'est quand on attend un salaire décent à la fin du mois qu'on est motivé à produire des résultats. On ne peut pas lutter contre la misère avec un salaire misérable.

Jean Claude H.



Nadou Lawson, coordinatrice de la STT

Les hippopotames et éléphants en voie d'extinction au Togo

Un manque à gagner pour le tourisme

Pendant que d'autres pays protègent leurs faunes et font prospérer leur tourisme, les hippopotames et les éléphants sont en voie d'extinction au Togo. Le commerce illicite de l'ivoire et des dents d'hippopotames prend de l'ampleur. Des réseaux de trafiquants font tout pour passer par les mailles grâce à la corruption, et malgré les efforts d'EAGLE-Togo qui accompagne les autorités pour que les textes sur la protection des espèces protégées soient appliqués.

Pourtant, le Togo a adopté un code forestier, sans oublier les efforts de saisies d'ivoire en provenance des autres pays. C'est au Togo qu'il y a eu une grande rencontre où dix-sept (17) pays africains, le Togo y

compris, ont décidé d'unir leurs efforts pour la protection des éléphants, menacés de disparition et dont la population actuelle en Afrique est estimée à 415.000, selon le dernier rapport de septembre 2016, de

l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Tout ceci est dû aux manquements dans l'application effective des textes relatifs à la protection des espèces menacées d'extinction. EAGLE-Togo s'ef-

force d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte.

Pour sauver les derniers éléphants, les Etats africains ayant participé à la rencontre de Lomé en février 2008, ont signé une déclaration, marquant une formalisation de leur coopération dans la lutte pour la conservation de l'éléphant et contre le trafic de l'ivoire.

Non seulement cette déclaration recommande une attitude commune contre l'abattage des éléphants aujourd'hui menacés, mais aussi de l'importance d'une politique forte pour la conservation de l'éléphant et des stratégies de gestion, sentinelles pour le maintien des populations d'éléphants.

Il est vrai que le marché de l'ivoire a chuté, le braconnage est en régression, mais les pays d'Afrique dont le Togo réclament de l'aide pour reconstituer les populations de pachydermes. A Lausanne, Franz Weber a signé une convention d'une durée de 25 ans à compter de l'année 1990 avec le gouvernement togolais, qui lui avait été octroyé la gestion du parc de Fazao-Malfakassa, une réserve de 200.000 hectares, situé à l'Ouest du Togo, près de la frontière avec le Ghana.

A la fin du contrat avec la fondation Franz Weber, le ministre en charge de l'Environnement a confié la gestion du parc à un conservateur. En réalité, les populations d'éléphants n'y sont pas les plus importantes qu'entre 100 et 350 individus sur le territoire national, selon les diverses estimations du ministère de l'Environnement.

L'hippopotame aussi est en voie de disparition dans le sud-est du Togo du fait des activités de l'homme. La chasse aux hippopotames et la pêche restent des activités traditionnelles dans cette partie du pays. Les sensibilisations et autres actions de proximité se sont multipliées ces dernières années afin de freiner le phénomène.

Au sud-est du Togo, à la lisière de la frontière avec le Bénin, les populations riveraines du fleuve Mono s'organisent pour mieux protéger ces hippopotames, selon le ministère en charge de l'Environnement. L'espèce menacée peut contribuer à l'élargissement du patrimoine culturel pour alimenter le secteur du tourisme. La conscience renaît avec l'extension des activités génératrices de revenus.

Plusieurs actions et activités de sensibilisations du PNUD sont menées pour détourner l'attention des braconniers et des activités qui appauvrissent les mares. Mais, le braconnage n'est pas prêt à s'arrêter. Tout ceci est dû à la non-application de la loi des espèces protégées.

Mais pourquoi vouloir à tout prix sauver l'éléphant?

Le plus souvent, on considère dans certaines sociétés du Togo, l'éléphant comme un destructeur de récolte en oubliant son rôle écologique primordial: l'éléphant est le laboureur et le semeur de la végétation africaine. L'éléphant attire les touristes aussi.

Symbole de la faune africaine, il draine les touristes. Le Togo accueille annuellement entre 150.000 et 200.000 touristes étrangers, auxquels il faut ajouter 40 % de visiteurs des pays limitrophes. Le taux de touristes selon le ministère du Tourisme, a considérablement régressé, mais les autorités espèrent une avancée.

Du coup, l'UICN dégage quelque 275 mesures pour contenir cette saignée. " La forte hausse du braconnage, qui a débuté il y a une dizaine d'années, est la principale cause du déclin " de la population d'éléphants, explique l'organisation qui ajoute que " la disparition croissante des zones naturelles d'habitation des pachydermes, à cause de la déforestation et de l'urbanisation " constitue également une menace pour l'espèce.

Mais la protection de l'éléphant ne vise pas seulement la préservation de l'espèce. Elle contribue à la biodiversité et à la présence d'habitats pour d'autres espèces, à la dispersion et à la germination des graines pour les essences d'arbres, ainsi qu'au tourisme. Celui-ci est vital pour les populations rurales, dont les emplois et les moyens de subsistance sont liés

Suite à la page 7

L'Humanité

Récépissé
N° 0341/20/03/08/HAAC

Siège: Non loin
d'AGRIMAT- Totsi

Tél: 22 43 81 30
90-28-74-03

Directeur de Publication
BATAWILA Bawayina
Cel: 90-97-35-86
99-67-52-93

BP:80843 Lomé-Togo

Maison de la Presse: Case
N° 58
E-mail:
redoir@yahoo.fr

Rédaction:
Karine BA
Isidore A.
Jean-Claude H.

Service Commercial
Koffi Fandongo A.
Cel: 90-28-74-03
98-58-86-84

Imprimerie
La Colombe

Tél: 90 04 13 66
Tirage: 2000 Exemplaires

Prison civile de Lomé

Les surveillants de l'administration pénitentiaire en colère

La tension règne toujours au sein des surveillants de l'administration pénitentiaire qui réclament de meilleures conditions de vie et de travail et le départ de leur premier responsable, le Commandant Sotou Sakara. Jusqu'à ce jour, les dialogues entamés n'ont rien donné de satisfaisant pour ces agents.

Depuis plusieurs mois les Surveillants de l'Administration Pénitentiaire (SAP), demandent l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. La modernisation de l'appareil judiciaire entamée depuis des années n'affecte pas le corps des surveillants de l'administration pénitentiaire. Ces agents considèrent que leur tutelle et surtout leur responsable immédiat, le Commandant Sakara ne se soucie pas

de leurs conditions de vie et de travail. Le semblant d'accalmie que l'on observe au niveau de la prison civile de Lomé et même de l'intérieur ne fait que cacher une profonde tension. Le mécontentement de ces agents est dû au fait qu'ils ne disposent d'aucun texte leur permettant d'avoir une lisibilité sur leur carrière, l'inexistence d'avancements, de primes de logement et de risque, le manque

de matériels roulants et de protection pour éviter les risques de contamination parce qu'ils sont, très souvent, au contact des prisonniers qui entraînent des maladies.

Aussi, ils réclament un changement de commandement à leur tête puisque Sakara ferait preuve de dictature et serait un adepte de punitions abusives. Si rien n'est fait, selon ces agents, les jours à venir, des mouvements pourraient être organisés et pourraient se manifester, entre autres, par le refus d'accepter les détenus devant les magistrats pour jugement.

Karine Ba

Corruption dans le foncier

Les ONG Transparency International et l'ANCE -TOGO décidées à l'éradiquer

C'est à travers un atelier de planification du plaidoyer que Transparency International (TI) et son contact au Togo l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE -Togo), matérialisent ce concept de lutte contre la corruption dans le domaine foncier en Afrique de l'Ouest. Une réunion intitulée " Atelier de planification du plaidoyer en Afrique de l'Ouest ", tenue du 13 au 15 septembre 2017, à Lomé et qui a vu la participation de plusieurs pays de l'Afrique Occidentale.

Un projet conçu par Transparency International dénommé " S'attaquer aux inégalités en Afrique de l'Ouest par une gouvernance transparente, redevable et participative " qui vise à contribuer à la résolution des questions d'inégalités socio-économiques en Afrique de l'Ouest à travers la promotion d'une gouvernance transparente, redevable et participative en Afrique de l'Ouest.

Faciliter l'adoption d'une feuille de route pour les engagements de TI avec les parties prenantes de la gouvernance foncière et des systèmes d'éducation dans l'espace CEDEAO sur l'adoption et l'application des normes anti-corruption dans ces secteurs et fournir une plate-forme

d'échanges sur le plaidoyer anti-corruption dans les domaines du foncier et de l'éducation ; partager avec les sections nationales et les partenaires de TI intéressés, des outils de suivi et de plaidoyer relatifs aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ; sont entre autres objectifs principaux de cette rencontre ouest - africaine.

La cérémonie d'ouverture de ladite réunion a été marquée par plusieurs allocutions dont celle du Président du Conseil d'Administration de l'ANCE-Togo, celle du Conseiller Régional Africain de TI et de celle du Président de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption.

" Le Togo et la lutte contre

la corruption " ; " Aperçu des efforts de l'Etat, cadre légal et institutionnel : acquis et défis " ; " La CEDEAO et la lutte contre la corruption : Analyse de la conformité des Etats membres avec les conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine et le Protocole de la CEDEAO sur les plans légaux et institutionnels " constituent quelques communications de ces assises de Lomé.

Le contact Togo de Transparency International qui n'est autre que l'ANCE -Togo se bat depuis plusieurs mois dans cette lutte contre la corruption en dans le domaine foncier. Un travail reconnu sur le plan international pour les responsables de l'ANCE -Togo, la lutte contre la corruption ne fait que commencer.

Isidore AYEKO



Football/Reconstruction des Eperviers Claude Le Roy a montré ses tares

Ce n'est un secret pour personne que l'annonce de l'arrivée du technicien français Claude Le Roy a semblé rassurer les togolais qui ont commencé à caresser l'envie de voir l'équipe nationale, les Eperviers, se hisser au rang des sélections les plus en vue sur le continent africain. L'heureux hasard de la qualification de l'équipe à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) Total Gabon 2017 a contribué à alimenter ce rêve. Mais c'est au cours de cette CAN que le mythe Claude Le Roy est tombé car ses limites ont été mises à jour. Aujourd'hui, c'est la descente aux enfers. Le sorcier blanc est en train de noircir l'image du football togolais.



En faisant venir les français à la tête de l'équipe nationale togolaise, le président Faure Gnassingbé a démontré sa volonté de voir les Eperviers devenir une grande équipe. Depuis 2006, après la coupe du monde à laquelle elle a participé, la sélection togolaise ne se retrouve plus malgré les talents qu'on y trouve. Les problèmes que la fé-

dération a connus ont plombé les ailes des Eperviers. Il y a plus d'un an, un nouveau comité exécutif a été élu à la Fédération Togolaise de Football (FTF) avec une nouvelle vision ; pardon un nouvel élan que l'on perçoit à peine car ce comité semble en lambeau. La venue de Claude Le Roy a été bien accueillie par les amoureux du football et crée une certaine euphorie avec la qualification surprise des Eperviers à la CAN.

Au sortir de cette CAN, tout le monde a fait le constat que l'équipe nationale togolaise a besoin d'être reconstruite. Cela est une évidence car certains joueurs ont fait leur temps en donnant ce qu'ils avaient pour défendre les couleurs nationales. Cette reconstruction devait se faire avec tact et professionnalisme. Claude Le Roy ne sem-

ble pas l'entendre ainsi. Il fait, par égoïsme, fi des de toutes les propositions et critiques et rend l'équipe nationale méconnaissable. Une équipe se renouvelle en se basant sur un noyau constitué d'anciens qui ont encore quelque chose à donner avant de laisser la place aux autres et non sur du néant. Son bilan à la tête de l'équipe, après dix-huit mois, est catastrophique. En 18 matches Claude a engrangé six victoires dont une officielle, quatre matches nuls réussissant ainsi à faire reculer le Togo de 30 places (12^{1^{ère}} rang) dans le classement de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association).

Claude a pensé avoir la prétention de réinventer le football au Togo mais il a échoué car ce n'était pas la peine. Le football existait au Togo avant son arrivée. Il a suffisamment montré ses tares par ses choix, ses comportements et ses résultats. La grande majorité des togolais pense qu'il n'a plus sa place à la tête des Eperviers. Il est temps que son employeur mette fin à ce chaos en le remerçant. L'Equipe nationale représente un Etat et nul ne doit s'amuser avec un Etat.

BATAWILA

Burkina Faso Djibrill Bassolé placé en résidence surveillée



Djibrill Bassolé

Le général Djibrill Bassolé a été mis mercredi soir 11 octobre en résidence surveillée dans un lieu tenu secret pour cette première nuit hors de la maison d'arrêt et de correction des armées. Le procureur militaire, qui avait demandé des aménagements pour la liberté provisoire de l'ancien ministre des Affaires étrangères de Blaise Compaoré, a obtenu l'assignation en résidence surveillée, dans un lieu autre que le domicile privé de celui qui est poursuivi pour "trahison" dans le cadre de l'enquête sur le coup d'état de septembre 2015.

Après plusieurs heures de traqtaion au tribunal militaire de Ouagadougou, le général Djibrill Bassolé a bénéficié d'une assignation en résidence surveillée. Selon un proche de la famille, l'ex-ministre des Affaires étrangères est libre de ses mouvements mais il sera toujours escorté par les services de sécurité. Le général Bassolé n'a pas passé sa première nuit de mercredi à jeudi à son domicile. Tard dans la nuit, alors que membres de sa famille, amis et connaissances lui réservaient un accueil, la sirène du cortège des forces de sécurité qui l'accompagnait s'est éloignée de son domicile.

Le tribunal militaire a décidé de mettre à sa disposition une des villas cosues du quartier chic de Ouaga 2000. Une proposition refusée catégoriquement par le général et ses avocats. Les avocats ont refusé que le général Djibrill Bassolé soit conduit à un lieu autre que son domicile. Face à l'insistance du procureur militaire, les avocats ont décidé de ne pas suivre le cortège pour localiser cette nouvelle résidence de l'ex-patron de la diplomatie burkinabè. Après des recherches pour tenter de retrouver sa nouvelle résidence, son

épouse et les membres de la famille ont dû retourner au domicile familial, sans avoir vu le général Djibrill Bassolé. Ni les membres de sa famille, ni ses connaissances ne savent où Djibrill Bassolé a passé cette première nuit hors de la maison d'arrêt et de correction des armées.

Le "feuilleton" judiciaire n'est pas terminé

Le 29 septembre 2015, les portes de la maison d'arrêt et des corrections des armées, la Maca, se referment sur Djibrill Bassolé. Après l'abandon de plusieurs charges en cours de route, l'ancien ministre des Affaires étrangères n'est plus qu'inculpé de haute trahison, de collusion avec une puissance étrangère, en clair la Côte d'Ivoire et certaines personnalités politiques ivoiriennes.

La première d'entre elles, Guillaume Soro. Dans un échange téléphonique, Bassolé et Soro auraient concocté un plan de soutien au général Gilbert Diendéré. Les avocats de Djibrill Bassolé ont toujours dénoncé la fabrication d'un "faux grossier et subtil."

"On entend des demi-mots, voire des onomatopées de l'ancien ministre", affirme l'avocat Alexandre Varaut. "Des bouts de sons pris ici et là dans des conversations de Djibrill Bassolé qui ont bien existé mais avec des dirigeants et des responsables africains, de la sous-région... C'est tout un simplement un montage."

Dans l'ombre, des politiques du continent et Français tentent de faire fléchir le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré. Djibrill Bassolé a de sérieux problèmes de santé, il est atteint d'une maladie coronarienne qui nécessite des soins. Il se livre le 14 juillet dernier dans une lettre adressée au président Macron. Une lettre en désespoir de cause dans laquelle il demande à Emmanuel Macron d'intercéder auprès du président Kaboré. Bassolé, hors des murs de la Maca, c'est une victoire d'étape pour ses défenseurs.

Football/Super coupe du Togo Duel entre As Togo Port de Lomé et Semassi de Sokodé dimanche

Avant le démarrage du championnat national de première division (D1) prévu le 22 octobre prochain, il se dispute le dimanche 15 octobre au stade omnisport de Lomé la super coupe du Togo qui sera un duel entre As Togo Port de Lomé et Semassi de Sokodé.

En prélude au début du championnat, le public sportif peut commencer par se régaler avec cette super coupe qui, à priori, sera d'une haute facture quand on connaît le parcours de ces deux équipes tout au long de la saison 2016-2017. Les portuaires du coach Ayivi Ekouévi ont réussi à garder la tête du championnat en mainte-

nant plus ou moins leur rythme au fil des journées. Semassi de Sokodé de l'entraîneur Oloufadé a remonté après avoir connu quelques difficultés. Sur le papier, les portuaires peuvent être considérés comme favoris étant donné qu'ils détiennent le titre de champion mais les guerriers de Tchaoudjo, leur dauphin, sont super motivés quand il s'agit

d'un match de coupe.

Cet événement Sergio sport ne manquera pas d'être riche en couleurs car son patron, Serges Bénissan, a le goût de la réussite dans tout ce qu'il fait. Les équipes seront dans de jolis maillots Sergio. Le vainqueur aura, en plus du trophée, une enveloppe de deux (2) millions de Francs CFA en plus de petite coupe pour chaque joueur et le perdant partira avec Un (1) million de Francs CFA.

Donko Sourou

Les hippopotames et éléphants en voie d'extinction au Togo Un manque à gagner pour le tourisme

Suite de la page 6

à ce secteur et à des secteurs connexes, comme l'alimentation et le transport, qui sont plus durables et qui affichent un potentiel de croissance plus important.

Le problème au Togo, c'est que le parc d'éléphant n'attire plus pour autant, mais le pays constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illégitime des ivoires. En effet, le ministère de l'Environnement et des ressources forestières a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et

de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en Charge de l'Environnement.

L'Office Central de Répression du Trafic illégitime de Drogue et du Blanchiment (OCTRIDB) a saisi 725 kg d'ivoire et interpellé un trafiquant présumé, nommé Emile N'Bouke, en août 2014. Il a écoulé les défenses de dizaines de milliers d'éléphants depuis près de 40 ans. Il a été

arrêté avec un de ses associés originaire de Guinée. Selon le ministère de l'Environnement, N'Boukeest l'une des figures majeures du trafic d'ivoire en Afrique.

Le trafiquant vietnamien, DINH Huu Khao a été arrêté avec son complice Alanou Mohamed de nationalité togolaise, en possession de 4 tonnes d'ivoire en janvier 2014 au Port autonome de Lomé.

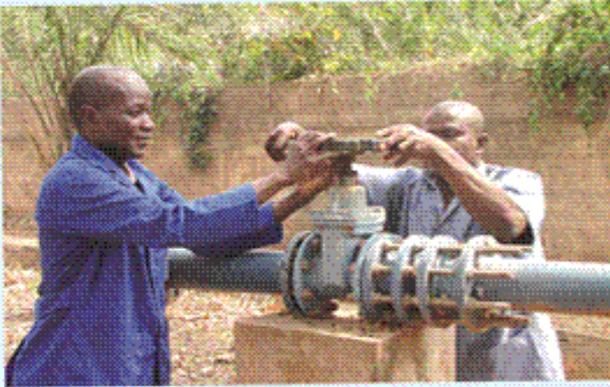
La lutte contre le trafic illégitime de l'ivoire nécessite la coopération avec les autres parties signataires de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sau-

vages menacées d'extinction (CITES) et les organisations internationales concernées.

Selon les responsables du ministère de l'Environnement, les ivoires saisis ne proviennent pas du Togo. Ces ivoires sont achetés dans plusieurs pays de la sous-région, voire en Afrique centrale pour être acheminés vers les pays de l'Asie à partir du Port de Lomé en eau profonde. Le Togo n'a plus beaucoup de grands animaux comme l'éléphant, mais est un pays de transit aux trafiquants pour exporter les produits qui proviennent des autres pays. (EAGLE-Togo)

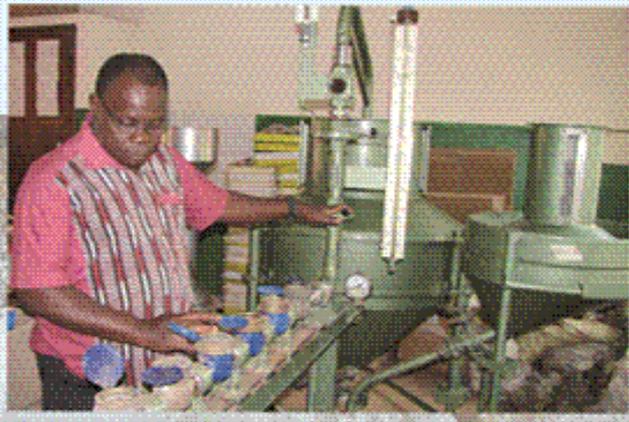


Société Togolaise des Eaux S.A



NOS ACTIVITES

- **Production, distribution d'eau potable**
- **Branchements**
- **Interventions**
- **Entretien réseaux**



N° vert
(appel gratuit)

8000 3000

53, Avenue de la Libération Angle Rue du Chemin de Fer
BP 1301 Lomé - Togo • Tél. : (228) 22 21 34 81 / 22 21 34 95
22 21 59 63 / 22 21 38 25 • Fax : (228) 22 21 46 13
• Email : tdedg11@yahoo.fr

Aidez-nous à mieux vous servir